



CONSEIL NATIONAL
DES FEMMES DU LUXEMBOURG

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non à la publicité sexiste

Le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) a examiné avec beaucoup d'attention [la publicité pour la formation Brevet de Maîtrise présentée par la Chambre des Métiers](#). Cette publicité met en scène cinq personnes vêtues de costumes rouges, chacune tenant un outil symbolisant un métier spécifique.

Le CNFL exprime son inquiétude face à la représentation sexiste des métiers dans cette publicité. En effet, les deux femmes, montrées-avec un fouet cuisine et un sèche-cheveux, perpétuent les stéréotypes féminins liés aux tâches ménagères et aux cosmétiques. Parallèlement, les trois hommes, représentés avec un iPad et des outils mécaniques, renforcent l'idée que les hommes devraient exercer des professions traditionnellement masculines soit dans le domaine de la technologie soit dans l'artisanat. Une publicité visant à encourager les jeunes à s'inscrire à un brevet, mais qui renforce des stéréotypes sexistes, soulève des questions sur les types de représentations auxquelles les futures générations sont exposées et sur la manière de leur offrir de meilleures représentations non stéréotypées.

Cette situation confirme que si le sexisme est omniprésent dans un domaine, c'est bien celui de la publicité. Le CNFL estime qu'il ne peut pas être simplement question de « thématiser l'impact des publicités sexistes ». Il rappelle que le sexisme n'est pas une opinion, mais un acte illégal et donc sanctionnable. Considérant qu'il est inadmissible de limiter la lutte contre un acte illégal à la seule sensibilisation, le CNFL revendique que la sanction des publicités sexistes soit systématisée.

Les médias et la publicité font partie intégrante de la législation anti-discrimination. Il est un fait que le Luxembourg connaît très peu de plaintes en matière de discriminations en général. Le CNFL aimerait que cette législation soit plus connue et attire, par la même occasion, l'attention du gouvernement sur une possible plainte à introduire auprès du Centre pour l'Égalité de traitement (CET) et la Commission Luxembourgeoise pour l'Éthique en Publicité (CLEP) compétent.es en la matière.

Luxembourg, le 9 juillet 2024

[Cliquez ici pour voir la publicité](#)

Définitions :

***Stéréotype** : Ce sont les croyances qui portent sur les caractéristiques d'une personne appartenant à un groupe (Hilton & Von Hippel, 1996)*

*Le **sexisme** est l'utilisation des différences physiques et biologiques entre les sexes comme prétexte pour établir des différences de statut, de position, de droits... entre garçons et filles, hommes et femmes. Cette utilisation des différences se traduit par des paroles, des gestes, des comportements ou des actes qui excluent, marginalisent ou infériorisent un sexe par rapport à l'autre. Ce terme renvoie presque toujours à la domination, consciente ou non, des hommes sur les femmes (Discrimination toi-même, Ministère de la Communauté française de Belgique, 2010).*